

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU FAMILISTERE GODIN DU 12 FEVRIER 2003

L'an deux mille trois

Le 12 février à 15 heures

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Guise en séance publique sous la présidence de M. Raymond GUEHENNEUX, Président du Syndicat Mixte du Familistère Godin.

Étaient présents :

Monsieur Raymond GUEHENNEUX, Président, Monsieur Daniel CUVELIER, Vice-Président, Monsieur Jean-Marie MARECAT, Monsieur Jean-Pierre PREVOT

Absents excusés : M. Jean-Pierre BALLIGAND, M. Jean FOSSIER

M. Jean-Pierre PREVOT est élu secrétaire de séance.

1. Approbation du compte de gestion 2002

Monsieur le Président présente le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2002, conforme au compte administratif du Syndicat mixte qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	Recettes	Excédent de l'exercice	Excédent 2001	Excédent de clôture
605 768. 43	669 169. 32	63 400. 89	202 494. 17	265 895. 06

Investissement

Dépenses	Recettes	Déficit de l'exercice	Déficit 2001	Déficit de clôture
434 891. 90	434 981. 90	176 996 .17	65 498.88	242 495. 05

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Vu l'article L-2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Arrête le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2002 tel que présenté ci-dessus dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2. Vote du compte administratif 2002

Monsieur le Président propose, avant de se retirer de la salle des délibérations, au Comité Syndical de voter le compte administratif 2002 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	Recettes	Excédent de l'exercice	Excédent 2001	Excédent de clôture
605 768. 43	669 169. 32	63 400. 89	202 494. 17	265 895. 06

Investissement

Dépenses	Recettes	Déficit de l'exercice	Déficit 2001	Déficit de clôture
434 891. 90	434 981. 90	176 996 .17	65 498.88	242 495. 05

Le Président s'étant retiré de la salle des délibérations, Monsieur MARECAT fait procéder au vote du compte administratif 2002.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Vu l'article L-2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Arrête le compte administratif 2002 tel que présenté ci-dessus.

3. Vote du budget primitif 2003

Monsieur le Président présente aux membres du Comité syndical le budget primitif du Syndicat mixte pour l'exercice 2003.

Le projet de budget primitif de l'exercice 2003 se décompose de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 084 072. 00 €	1 084 072. 00 €
Investissement	4 709 330. 43 €	4 709 330. 43 €

Monsieur le Président invite l'assemblée à voter le budget primitif de l'exercice 2003.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Adopte le budget primitif de l'exercice 2003, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 084 072. 00 €	1 084 072. 00 €
Investissement	4 709 330. 43 €	4 709 330. 43 €

Et Précise que le budget de l'exercice 2003 a été établi et voté par nature, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (publiée au JO le 24 avril 1996).

4. Demande de subvention à la Région Picardie pour les manifestations du 1er mai, pour la communication et la promotion du Familistère de Guise et pour la valorisation du patrimoine du Familistère

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le Syndicat Mixte doit faire une demande de subvention auprès de la Région Picardie pour l'organisation des manifestations du 1^{er} mai (spectacles musicaux et théâtraux, décoration du site, fête populaire, organisation de débats et de visites-découvertes du Familistère), pour les campagnes de communication et promotion du Familistère de Guise en 2003 (attaché de presse, affichage et impression, achat d'espaces publicitaires), et pour la valorisation du patrimoine du Familistère (exposition, publication, photographies). Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

Dépenses			
	Manifestations du 1 ^{er} mai	100 000	
	Communication - promotion du Familistère	50 000	
	Valorisation du patrimoine du Familistère	86 220	
	Total Dépenses € t.t.c.	236 220	
Recettes			
	Subvention Communauté européenne FEDER	70 866	30 %
	Subvention Région FRDL	15 354	6,5 %
	Autofinancement	150 000	63,5 %
	Total recettes € t.t.c.	236 220	

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à adresser à la Région Picardie une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Président à adresser à la Région Picardie une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

5. Demande de subvention à la Communauté européenne pour les manifestations du 1er mai, pour la communication et la promotion du Familistère de Guise et pour la valorisation du patrimoine du Familistère

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le Syndicat Mixte doit faire une demande de subvention auprès de la Communauté européenne pour l'organisation des manifestations du 1^{er} mai (spectacles musicaux et théâtraux, décoration du site, fête populaire, organisation de débats et de visites-découvertes du Familistère), pour les campagnes de communication et promotion du Familistère de Guise en 2002 (attaché de presse, affichage et impression, achat d'espaces publicitaires), et pour la valorisation du patrimoine du Familistère (exposition, publication, photographies). Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

Dépenses			
	Manifestations du 1 ^{er} mai	100 000	
	Communication – promotion du Familistère	50 000	
	Valorisation du patrimoine du Familistère	86 220	
	Total Dépenses € t.t.c.	236 220	
Recettes			
	Subvention Communauté européenne FEDER	70 866	30 %
	Subvention Région FRDL	15 354	6,5 %
	Autofinancement	150 000	63,5 %
	Total recettes € t.t.c.	236 220	

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à adresser à la Communauté européenne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Président à adresser à la Communauté européenne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

6. Demande de subvention au Département de l'Aisne pour les manifestations du 1er mai, pour la communication et la promotion du Familistère de Guise et pour les opérations de valorisation du patrimoine du Familistère

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le Syndicat Mixte doit faire une demande de subvention auprès de la Communauté européenne pour l'organisation des manifestations du 1^{er} mai (spectacles musicaux et théâtraux, décoration du site, fête populaire, organisation de débats et de visites-découvertes du Familistère), pour les campagnes de communication et promotion du Familistère de Guise en 2002 (attaché de presse, affichage et impression, achat d'espaces publicitaires), et pour les opérations de valorisation du patrimoine du Familistère (exposition, publication, photographies). Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

Dépenses			
	Manifestations du 1 ^{er} mai	100 000	
	Communication – promotion du Familistère	50 000	
	Valorisation du patrimoine du Familistère	86 220	
	Total dépenses € t.t.c.	236 220	
Recettes			
	Subvention Communauté européenne FEDER	70 866	30 %
	Subvention Région FRDL	15 354	6,5 %
	Département de l'Aisne	150 000	63,5 %
	Total recettes € t.t.c.	236 220	

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à adresser au Département de l'Aisne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Président à adresser au Département de l'Aisne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

7. Demande de subvention à la Communauté européenne pour les travaux de la cour arrière des écomats et la construction de réserves (opération n°19)

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le Syndicat Mixte doit faire une demande de subvention auprès de la Communauté européenne pour les travaux de la cour arrière des écomats et la construction de réserves. Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

Dépenses			
	Op. n°19 Cour arrière des écomats et réserves		
	Total dépenses € h.t.	254 932	
Recettes			
	Etat	66 282,32	26,00%
	Région Picardie	61 183,68	24,00%
	Communauté européenne FEDER	76 479,60	30,00%
	emprunt ou autofinancement	50 986,40	20,00%
	Total recettes € h.t.	254 932	100,00%

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à adresser à la Communauté européenne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Président à adresser à la Communauté européenne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

8. Demande de subvention à l'Etat pour les travaux de la cour arrière des économats et la construction de réserves (opération n°19)

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le Syndicat Mixte doit faire une demande de subvention auprès de l'Etat pour les travaux de la cour arrière des économats et la construction de réserves. Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

Dépenses			
	Op. n°19 Cour arrière des économats et réserves		
	Total dépenses € h.t.	254 932	
Recettes			
	Etat	66 282,32	26,00%
	Région Picardie	61 183,68	24,00%
	Communauté européenne FEDER	76 479,60	30,00%
	emprunt ou autofinancement	50 986,40	20,00%
	Total recettes € h.t.	254 932	100,00%

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à adresser à l'Etat une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Président à adresser à l'Etat une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

9. Demande de subvention à la Région Picardie pour les travaux de la cour arrière des économats et la construction de réserves (opération n°19)

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le Syndicat Mixte doit faire une demande de subvention auprès de la Région Picardie pour les travaux de la cour arrière des économats et la construction de réserves. Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

Dépenses			
	Op. n°19 Cour arrière des économats et réserves		
	Total dépenses € h.t.	254 932	
Recettes			
	Etat	66 282,32	26,00%
	Région Picardie	61 183,68	24,00%
	Communauté européenne FEDER	76 479,60	30,00%
	emprunt ou autofinancement	50 986,40	20,00%
	Total recettes € h.t.	254 932	100,00%

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à adresser à la Région Picardie une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise le Président à adresser à la Région Picardie une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

10. Demande de subvention au Département de l'Aisne pour l'acquisition d'appartements dans les ailes droite et gauche du Palais social (opération n°21)

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le Syndicat Mixte doit faire une demande de subvention auprès du Département de l'Aisne pour l'acquisition d'appartements dans les ailes droite et gauche du Palais social. Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

Dépenses			
	Op. n°21 Achat appartements ailes gauche et droite	500 000	
	Total Dépenses € t.t.c.	500 000	
Recettes			
	Département de l'Aisne	500 000	100 %
	Total recettes € t.t.c.	500 000	

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à adresser au Département de l'Aisne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise le Président à adresser au Département de l'Aisne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

11. Demande de subvention à la Communauté européenne pour les travaux de second œuvre et d'aménagement intérieur des ailes est, ouest et sud des économats (opération n°22)

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le Syndicat Mixte doit faire une demande de subvention auprès de la Communauté européenne pour les travaux de second œuvre et d'aménagement intérieur des ailes est, ouest et sud des économats. Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

Dépenses			
	Op. n°22 Second œuvre ailes est, ouest, sud économats		
	Total dépenses € h.t.	697 610,00	
Recettes			
	FEDER	209 283,00	30,00%
	Région Picardie	279 044,00	40,00%

	Département de l'Aisne	69 761,00	10%
	emprunt ou autofinancement	139 522,00	20,00%
	Total recettes € h.t.	697 610,00	100,00%

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à adresser à la Communauté européenne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Président à adresser à la Communauté européenne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

12. Demande de subvention à la Région Picardie pour les travaux de second œuvre et d'aménagement intérieur des ailes est, ouest et sud des économats (opération n°22)

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le Syndicat Mixte doit faire une demande de subvention auprès de la Région Picardie pour les travaux de second œuvre et d'aménagement intérieur des ailes est, ouest et sud des économats. Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

Dépenses			
	Op. n°22 Second œuvre ailes est, ouest, sud économats		
	Total dépenses € h.t.	697 610,00	
Recettes			
	FEDER	209 283,00	30,00%
	Région Picardie	279 044,00	40,00%
	Département de l'Aisne	69 761,00	10%
	emprunt ou autofinancement	139 522,00	20,00%
	Total recettes € h.t.	697 610,00	100,00%

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à adresser à la Région Picardie une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Président à adresser à la Région Picardie une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

13. Demande de subvention au Département de l'Aisne pour les travaux de second œuvre et d'aménagement intérieur des ailes est, ouest et sud des économats (opération n°22)

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le Syndicat Mixte doit faire une demande de subvention auprès du Département de l'Aisne pour les travaux de second

œuvre et d'aménagement intérieur des ailes est, ouest et sud des économats. Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

Dépenses			
	Op. n°22 Second œuvre ailes est, ouest, sud économats		
	Total dépenses € h.t.	697 610,00	
Recettes			
	FEDER	209 283,00	30,00%
	Région Picardie	279 044,00	40,00%
	Département de l'Aisne	69 761,00	10%
	emprunt ou autofinancement	139 522,00	20,00%
	Total recettes € h.t.	697 610,00	100,00%

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à adresser au Département de l'Aisne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise le Président à adresser au Département de l'Aisne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

14. Demande de subvention à l'Etat pour les travaux de restauration des façades et toitures du lavoir-piscine (opération n°23)

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le Syndicat Mixte doit faire une demande de subvention auprès de l'Etat pour les travaux de restauration des façades et toitures du lavoir-piscine. Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

Dépenses			
	Op. n°23 Façades et toitures du lavoir-piscine		
	Total dépenses € h.t.	1 165 500,00	
Recettes			
	Etat	582 750,00	50,00%
	Région Picardie	69 930,00	6,00%
	Département de l'Aisne	279 720,00	24%
	emprunt ou autofinancement	233 100,00	20,00%
	Total recettes € h.t.	1 165 500,00	100,00%

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à adresser à l'Etat une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise le Président à adresser à l'Etat une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

15. Demande de subvention à la région Picardie pour les travaux de restauration des façades et toitures du lavoir-piscine (opération n°23)

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le Syndicat Mixte doit faire une demande de subvention auprès de la Région Picardie pour les travaux de restauration des façades et toitures du lavoir-piscine. Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

Dépenses			
	Op. n°23 Façades et toitures du lavoir-piscine		
	Total dépenses € h.t.	1 165 500,00	
Recettes			
	Etat	582 750,00	50,00%
	Région Picardie	69 930,00	6,00%
	Département de l'Aisne	279 720,00	24%
	emprunt ou autofinancement	233 100,00	20,00%
	Total recettes € h.t.	1 165 500,00	100,00%

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à adresser à la Région Picardie une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Président à adresser à la Région Picardie une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

16. Demande de subvention au Département de l'Aisne pour les travaux de restauration des façades et toitures du lavoir-piscine (opération n°23)

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le Syndicat Mixte doit faire une demande de subvention auprès du Département de l'Aisne pour les travaux de restauration des façades et toitures du lavoir-piscine. Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

Dépenses			
	Op. n°23 Façades et toitures du lavoir-piscine		
	Total dépenses € h.t.	1 165 500,00	
Recettes			
	Etat	582 750,00	50,00%
	Région Picardie	69 930,00	6,00%
	Département de l'Aisne	279 720,00	24%
	emprunt ou autofinancement	233 100,00	20,00%
	Total recettes € h.t.	1 165 500,00	100,00%

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à adresser au Département de l'Aisne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise le Président à adresser au Département de l'Aisne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

17. Demande de subvention à l'Etat pour le projet architectural et technique de restauration des façades et toitures du théâtre et des écoles (opération n°24)

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le Syndicat Mixte doit faire une demande de subvention auprès de l'Etat pour le projet architectural et technique de restauration des façades et toitures du théâtre et des écoles. Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>			
	Op. n°24 Façades et toitures du théâtre et écoles		
	Total dépenses € h.t.	30490,00	
<u>Recettes</u>			
	Etat	15 245,00	50,00%
	Région Picardie	1 829,40	6,00%
	Département de l'Aisne	7 317,60	24%
	emprunt ou autofinancement	6 098,00	20,00%
	Total recettes € h.t.	30 490,00	100,00%

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à adresser à l'Etat une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise le Président à adresser à l'Etat une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

18. Demande de subvention à la Région Picardie pour le projet architectural et technique de restauration des façades et toitures du théâtre et des écoles (opération n°24)

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le Syndicat Mixte doit faire une demande de subvention auprès de la Région Picardie pour le projet architectural et technique de restauration des façades et toitures du théâtre et des écoles. Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>			
	Op. n°24 Façades et toitures du théâtre et écoles		
	Total dépenses € h.t.	30490,00	

Recettes			
	Etat	15 245,00	50,00%
	Région Picardie	1 829,40	6,00%
	Département de l'Aisne	7 317,60	24%
	emprunt ou autofinancement	6 098,00	20,00%
	Total recettes € h.t.	30 490,00	100,00%

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à adresser à la Région Picardie une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Président à adresser à la Région Picardie une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

19. Demande de subvention au Département de l'Aisne pour le projet architectural et technique de restauration des façades et toitures du théâtre et des écoles (opération n°24)

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le Syndicat Mixte doit faire une demande de subvention auprès du Département de l'Aisne pour le projet architectural et technique de restauration des façades et toitures du théâtre et des écoles. Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>			
	Op. n°23 Façades et toitures du théâtre et écoles		
	Total dépenses € h.t.	30490,00	
Recettes			
	Etat	15 245,00	50,00%
	Région Picardie	1 829,40	6,00%
	Département de l'Aisne	7 317,60	24%
	emprunt ou autofinancement	6 098,00	20,00%
	Total recettes € h.t.	30 490,00	100,00%

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à adresser au Département de l'Aisne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Président à adresser au Département de l'Aisne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

20. Demande de subvention à la Communauté européenne pour la réalisation d'un site Internet (opération n°25)

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le Syndicat Mixte doit faire une demande de subvention auprès de la Communauté européenne pour la réalisation d'un site Internet. Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

Dépenses			
	Op. n°25 Création d'un site Internet		
	Total dépenses € h.t.	25 493,14	
Recettes			
	Communauté européenne	7 647,94	30%
	Département de l'Aisne	12 746,57	50%
	emprunt ou autofinancement	5 098,63	20%
	Total recettes € h.t.	25 493,14	100%

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à adresser à la Communauté européenne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Président à adresser à la Communauté européenne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

21. Demande de subvention au Département de l'Aisne pour la réalisation d'un site Internet (opération n°25)

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le Syndicat Mixte doit faire une demande de subvention auprès du Département de l'Aisne pour la réalisation d'un site Internet. Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

Dépenses			
	Op. n°25 Création d'un site Internet		
	Total dépenses € h.t.	25 493,14	
Recettes			
	Communauté européenne	7 647,94	30%
	Département de l'Aisne	12 746,57	50%
	emprunt ou autofinancement	5 098,63	20%
	Total recettes € h.t.	25 493,14	100%

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à adresser au Département de l'Aisne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Président à adresser au Département de l'Aisne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

22. Demande de subvention à la Communauté européenne pour la collecte et l'enregistrement de témoignages sur le Familistère (opération n°26)

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le Syndicat Mixte doit faire une demande de subvention auprès de la Communauté européenne pour la collecte et l'enregistrement de témoignages sur le Familistère. Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

Dépenses			
	Op. n°26 Collecte et enregistrement témoignages		
	Total dépenses € h.t.	33 444,82	
Recettes			
	Communauté européenne	10 033,44	30%
	Département de l'Aisne	16 722,41	50%
	emprunt ou autofinancement	6 688,96	20%
	Total recettes € h.t.	33 444,82	100%

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à adresser à la Communauté européenne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Président à adresser à la Communauté européenne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

23. Demande de subvention au Département de l'Aisne pour la collecte et l'enregistrement de témoignages sur le Familistère (opération n°26)

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le Syndicat Mixte doit faire une demande de subvention auprès du Département de l'Aisne pour la collecte et l'enregistrement de témoignages sur le Familistère. Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

Dépenses			
	Op. n°26 Collecte et enregistrement témoignages		
	Total dépenses € h.t.	33 444,82	
Recettes			
	Communauté européenne	10 033,44	30%
	Département de l'Aisne	16 722,41	50%
	emprunt ou autofinancement	6 688,96	20%
	Total recettes € h.t.	33 444,82	100%

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à adresser au Département de l'Aisne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise le Président à adresser au Département de l'Aisne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

24. Demande de subvention à l'Etat pour l'acquisition de collections (opération n°27)

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le Syndicat Mixte doit faire une demande de subvention auprès de l'Etat pour l'acquisition de collections. Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>			
	Op. n°27 Acquisition de collections		
	Total dépenses € h.t.	41 806,02	
<u>Recettes</u>			
	Etat	16 722,41	40%
	Département de l'Aisne	16 722,41	40%
	emprunt ou autofinancement	8 361,20	20%
	Total recettes € h.t.	41 806,02	100%

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à adresser à l'Etat une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise le Président à adresser à l'Etat une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

25. Demande de subvention au Département de l'Aisne pour l'acquisition de collections (opération n°27)

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le Syndicat Mixte doit faire une demande de subvention auprès du Département de l'Aisne pour l'acquisition de collections. Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>			
	Op. n°27 Acquisition de collections		
	Total dépenses € h.t.	41 806,02	
<u>Recettes</u>			

	Etat	16 722,41	40%
	Département de l'Aisne	16 722,41	40%
	emprunt ou autofinancement	8 361,20	20%
	Total recettes € h.t.	41 806,02	100%

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à adresser au Département de l'Aisne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Président à adresser au Département de l'Aisne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

26. Régime indemnitaire relatif au poste de Conservateur du Patrimoine : indemnité scientifique des Conservateurs du Patrimoine

Monsieur le Président propose au Comité syndical de voter l'indemnité scientifique des Conservateurs du Patrimoine telle qu'elle est définie dans le tableau qui suit :

Grades	Taux moyen annuel	Taux maximum annuel
Conservateur en chef	5 691. 99 €	9 486.75 €
Conservateur 1 ^{ère} classe	4 743. 15 €	7 905. 39 €
Conservateur 2 ^{ème} classe	3 159. 96 €	5 266. 66 €

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise l'application de l'indemnité scientifique des Conservateurs du Patrimoine suivant le tableau proposé.

27. Régime indemnitaire relatif au poste de Conservateur du Patrimoine : indemnité de sujétions spéciales des Conservateurs du Patrimoine

Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical de voter l'indemnité de sujétions spéciales des Conservateurs du Patrimoine de la façon suivante :

Grades	Montant annuel
Conservateur en chef	6 573. 60 €
Conservateur 1 ^{ère} classe	4 324. 83 €
Conservateur 2 ^{ème} classe	3 459. 83 €

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise l'application de l'indemnité de sujétions spéciales des Conservateurs du Patrimoine suivant le tableau proposé.

28. Contrats

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à signer les contrats pour la direction artistique, les régies techniques et les spectacles du 1^{er} mai 2003, les contrats pour les relations presse, l'achat d'espaces publicitaires, la réalisation de documents de communication et de promotion, les contrats de prestation de service, dans la limite du montant global de 150 000 €.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Présidents à signer les contrats pour la direction artistique, les régies techniques et les spectacles du 1^{er} mai 2003, les contrats pour les relations presse, l'achat d'espaces publicitaires, la réalisation de documents de communication et de promotion, les contrats de prestation de service, dans la limite du montant global de 150 000 €.

**Fait et Délibéré, les Jours Mois et An susdits
Suivent les signatures**